

Lutte Anti-Vectorielle

Bilan Délégation départementale de l'Essonne - Saison 2025

Surveillance du 1^{er} mai au 30 novembre 2025

Edito



En 2025, la France métropolitaine a enregistré 1 073 cas importés de chikungunya et 1 132 cas importés de dengue, majoritairement en provenance des territoires ultramarins.

Dans un contexte marqué par la progression continue du moustique tigre en Essonne, la mobilisation coordonnée et déterminée de la délégation départementale de l'Agence régionale de santé (ARS) avec les collectivités locales et les citoyens a permis, cette année encore, d'éviter l'émergence de foyers épidémiques de chikungunya, de dengue ou d'infections à virus Zika sur notre département.

Mes équipes restent pleinement mobilisées sur le terrain pour accompagner les agents municipaux et les habitants dans l'adoption et la mise en œuvre des gestes de prévention.

Nos efforts collectifs doivent se poursuivre afin de garantir la protection de toutes et tous, et en particulier des personnes les plus vulnérables, face aux maladies vectorielles. À ce titre, les collectivités territoriales ont un rôle clé à jouer.

Enfin, ce bilan a pour objectif de vous présenter un état des lieux de la situation et de partager les leviers d'action mobilisables pour réduire l'exposition au moustique tigre des Essonniennes et des Essonniens.

Travaillons ensemble pour relever ce défi commun.

Richade FAHAS

Directeur départemental ARS Essonne

La gouvernance de la lutte anti-vectorielle

Depuis le 1^{er} janvier 2020, et conformément au **décret n°2019-258 du 29 mars 2019 relatif à la prévention des maladies vectorielles** la compétence de la Lutte Anti-Vectorielle (LAV) a été transférée aux Agences Régionales de Santé (ARS). L'ARS Île-de-France s'appuie sur l'**Agence Régionale de Démoustication (ARD)**. Celle-ci assure les activités de surveillance entomologique, c'est-à-dire le suivi de l'implantation du moustique tigre ainsi que d'autres moustiques vecteurs de maladies, les interventions autour des cas humains d'arboviroses et la réalisation d'opérations de démoustication sanitaire.

Les textes rappellent le **rôle essentiel des maires** (*via* leurs pouvoirs de police et leurs compétences en urbanisme) pour limiter la prolifération des insectes vecteurs dans les territoires.

Au-delà de cet aspect strictement réglementaire, la prévention doit également tenir une place majeure dans la lutte contre le moustique-tigre. Pour plus d'efficacité, les missions de prévention des maladies vectorielles à moustiques peuvent être adaptées en fonction des territoires (urbain/rural) et de leurs spécificités (présence de zones ou d'établissements sensibles).

Enfin, les **responsabilités** en matière de LAV sont à la fois **individuelles et collectives** : citoyens et communes ont un rôle important à jouer !

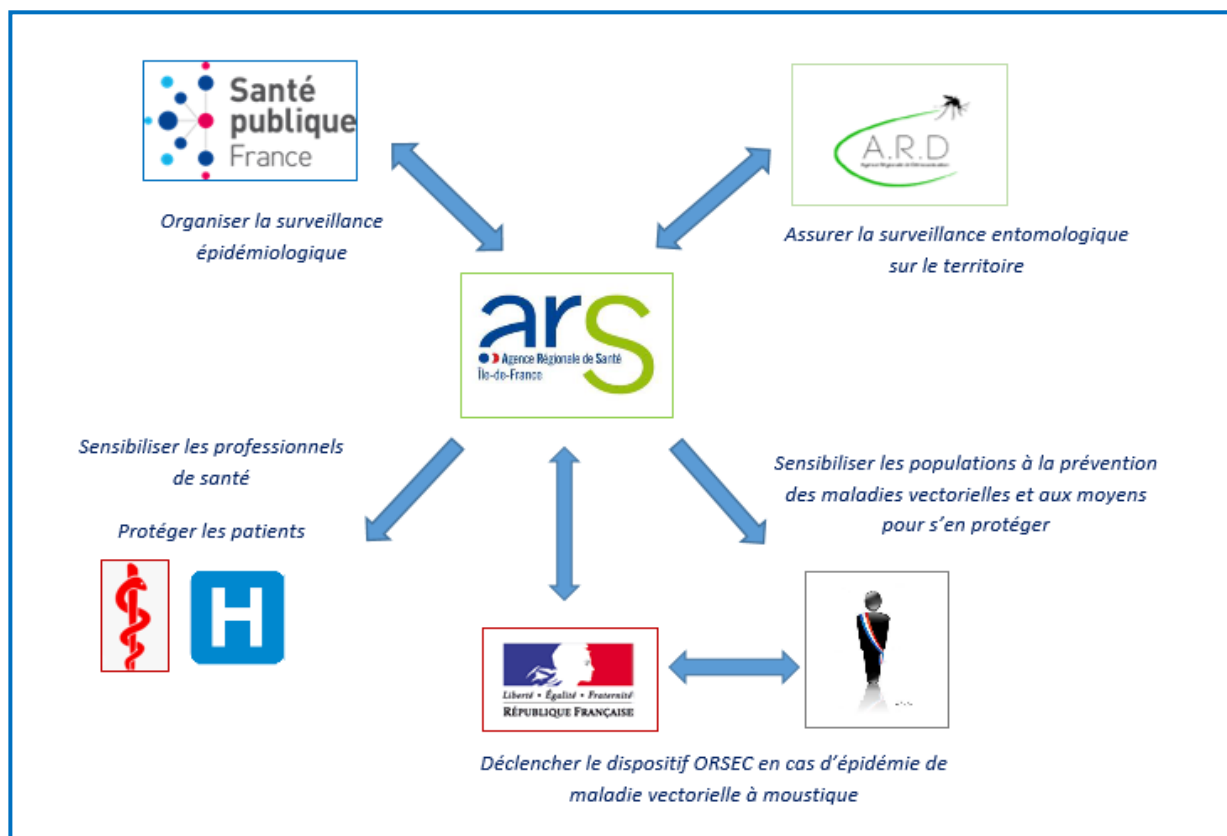


Figure 1. Le rôle des différents acteurs

Bilan épidémiologique 2025 en Essonne

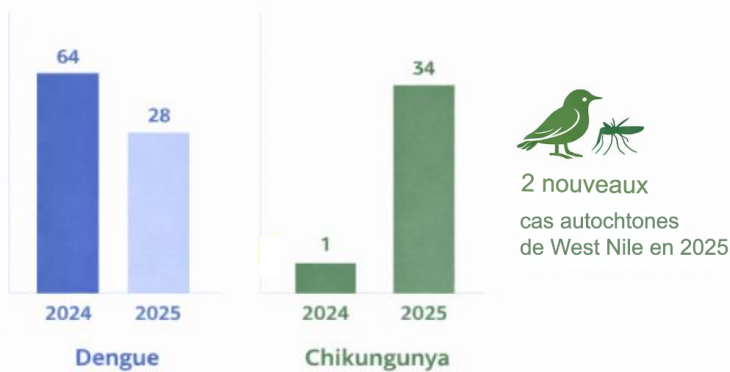
Quelques définitions utiles

Arbovirose : Maladie infectieuse, provoquée par un arbovirus et transmise par la piqûre de divers arthropodes dont les moustiques (*aedes albopictus*). Les principales arboviroses sont la fièvre jaune, la dengue, le chikungunya, le Zika.

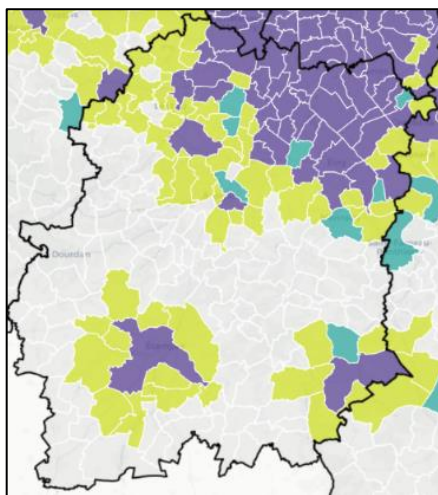
Cas importé : cas d'arbovirose diagnostiqué chez une personne ayant séjourné, dans les **15 jours précédant les symptômes**, dans une zone où le virus circule activement (notamment à l'étranger ou dans les départements français ultramarins).

Cas autochtone : cas d'arbovirose survenant chez une personne n'ayant pas voyagé en zone de circulation virale dans les 15 jours précédant les symptômes, ce qui signifie que la contamination a eu lieu localement sur le territoire de résidence.

Évolution épidémiologique des cas importés d'arboviroses en Essonne - 2025



Bilan de la colonisation sur le territoire de l'Essonne - fin de saison 2025



Département de l'Essonne-fin 2024

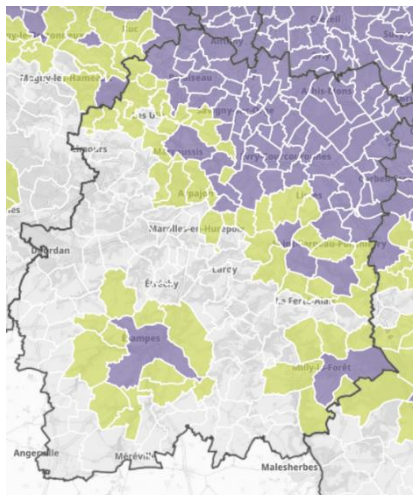
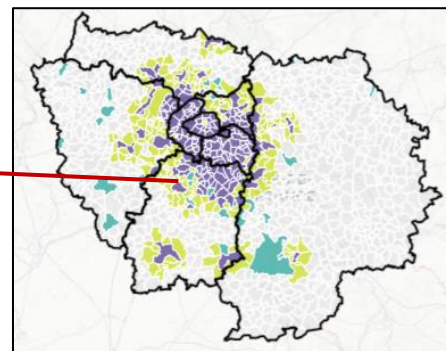


Figure 2. Département de l'Essonne fin 2025



Carte des communes colonisées en IDF fin 2025

Légende

- Colonisée
- Episodique
- Limitrophe

Entre la fin de saison 2024 et 2025, le nombre de communes colonisées est passé de 41 à 68, soit une hausse de 65,9 % en un an (+27 communes) :

- 35 % des communes de l'Essonne sont colonisées
- Environ 78 % de la population essonnienne habite une commune colonisée

Vous voulez savoir si votre commune est colonisée ?

Rendez-vous sur le site de l'ARS IDF :
<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/moustique-tigre-en-ile-de-france>

Les défis



1. La surveillance du territoire par la mise en place de pièges pondoirs

Poursuivre la surveillance de l'implantation du moustique tigre *via* un réseau de 527 pièges pondoirs (2025) sur la région IDF dont 87 positionnés sur l'Essonne.



Figure 3. Piège pondoir

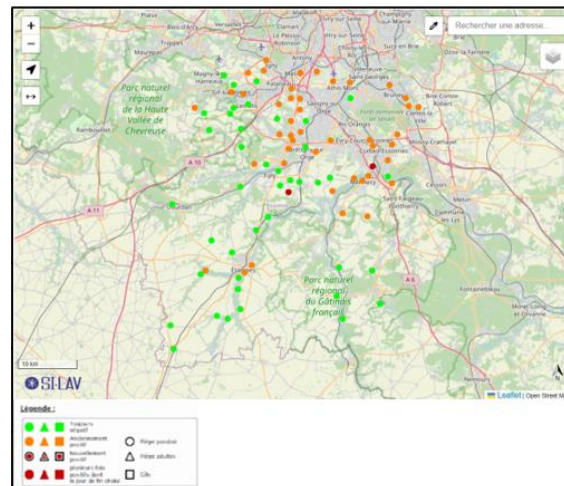


Figure 4. Réseau de pièges en Essonne pour l'année 2025 (87 unités)

L'objectif est de surveiller la présence du moustique *Aedes albopictus* et de suivre les données sur son **introduction en zone non colonisée** ou sa **densité de population en zone colonisée**. Le piégeage est permanent, avec un relevé mensuel.

2. Les leviers au niveau local : **renforcer la mobilisation**

- Etablir un plan d'action pluriannuel
- Favoriser la formation de tous les acteurs de la commune
- Désigner un référent de lutte antivectorielle
- Sensibiliser la population par des actions de communication ciblée
- Développer une culture du risque vectoriel permettant d'anticiper la prolifération du moustique tigre et le risque d'apparition de foyers d'arboviroses.
- Organiser la sensibilisation des élèves dans les écoles et centres de loisirs pour sensibiliser indirectement les parents, sur le risque sanitaire lié à la présence du moustique-tigre à proximité immédiate de leur logement.

Formation des agents communaux



**Animations
(Jardins familiaux, relais de quartiers)**



Sensibilisation du jeune public



**3.Animation territoriale
L'ARS
aux côtés des collectivités**



Le moustique tigre en Essonne : Un combat partagé entre science et citoyenneté



Check List CONTRE LA PROLIFÉRATION DU MOUSTIQUE TIGRE

- #1 Vérifier l'état des gouttières et des caniveaux
- #2 Vérifier l'état des bacs à fleurs
- #3 Vérifier l'état des bacs à eau
- #4 Vérifier l'état des bacs à déchets
- #5 Vérifier l'état des bacs à déchets

FORUM de la santé
 organisé dans le cadre de la Journée mondiale de la santé
LUNDI 7 AVRIL 2025
 9H30>12H30 - 13H30>16H

PROGRAMME



Entrée libre | Espace Édouard-Saïchon, 202 Avenue des Galeries
 Service local Santé Académie, 01 69 49 01 02
 WWW.ARS.ILEDEFRANCE.FR

Forum de la Biodiversité
 sam 15 mars
 14h à 17h30
 Théâtre D. Cardwell

COMPRENDRE, PROTÉGER, AGIR
 Lutte contre le moustique, bioécheurs, Préparation des jardins et balcons !
 Programme sur draveil.fr




Stands et évènements

Vous souhaitez un accompagnement, contactez-nous : ars-dd91-se@ars.sante.fr
 Retrouvez plus d'information sur : <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/moustique-tigre-en-ile-de-france>

Les outils à destination des collectivités proposés par l'ARS

Figure 5. Flyer de communication de l'ARS IDF à destination des collectivités

Figure 6. Flyer de communication de l'ARS IDF

Téléchargez le guide : « moustique tigre »
Mettre en place un plan de lutte adapté à ma commune »
<https://fredon.fr/publications/moustique-tigre>



Retrouvez les dernières informations sur le site de l'ARS Île-de-France :
<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/moustique-tigre-en-ile-de-france>

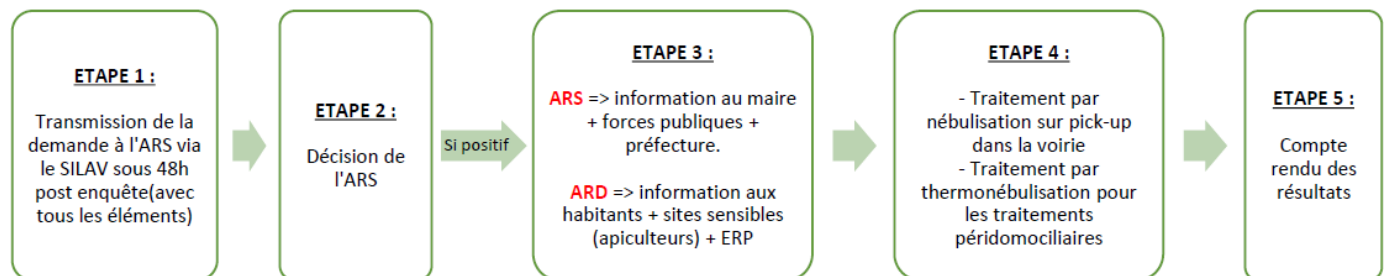
Annexe : Procédure de démoustication des moustiques tigres adultes

En 2025, quatre opérations de démoustication ont été conduites dans le département afin de prévenir tout risque de transmission autochtone.

Le traitement anti-adultes repose sur une intervention chimique réalisée par nébulisation embarquée sur pick-up et/ou par thermonébulisation, mise en œuvre par l'Agence Régionale de Démoustication (ARD).

Cette opération est déclenchée uniquement pour des raisons sanitaires, après validation de l'Agence Régionale de Santé (ARS), afin de limiter la propagation du vecteur (moustique tigre) à proximité d'un cas de maladies vectorielles.

Voici alors le processus pour mettre en place la lutte antivectorielle :



Quand un cas d'arbovirose est signalé sur une commune, l'ARS mandate son prestataire, l'Agence Régionale de Démoustication, pour :

- Diffuser un flyer dans les boîtes aux lettres pour prévenir la population
- Répondre aux questions des riverains

OPÉRATION SPÉCIALE DE DÉMOUSTICATION



Le moustique tigre est capable de transmettre différentes maladies vectorielles comme la dengue, le chikungunya ou le Zika après avoir piqué une personne infectée par ces maladies. Afin de prévenir la transmission locale de ces maladies autour des cas identifiés, l'Agence régionale de santé Île-de-France a mandaté l'opérateur :

Agence Régionale de Démoustication (A.R.D.)

pour réaliser les traitements préventifs de démoustication nécessaires à la prévention de ce risque. Cette mesure est prise en application de l'article R.3114-9 du Code de la santé publique.

COMMUNE DE [] (quartier d'un rayon de 150m)

Nous vous informons qu'une opération de démoustication aura lieu le 09/08 /25 entre 02h00 et 5h00 du matin

(Dans la nuit du vendredi 8 au samedi 9 août 2025)

Les produits sont autorisés par la réglementation. Ils sont à base d'un pyréthrinolide ou de pyréthrines naturelles, couramment présentes dans les produits domestiques et d'entretien homologués pour cette application. Ces produits peuvent entraîner une gêne ou irritation transitoire, cutanée ou respiratoire, en particulier chez les personnes sensibles ou allergiques, sans gravité. Aussi, pour vous prémunir de ces inconvénients éventuels, nous vous recommandons de :

1

AVANT L'OPÉRATION

- Rentrer les jouets, tout objet pouvant être utilisé par des enfants, les vêtements, les animaux domestiques et leurs gamelles
- Couvrir les piscines, les bacs à sable et les bassins

2

PENDANT L'OPÉRATION

- Rester chez vous pendant toute la durée de l'intervention et de garder les fenêtres fermées jusqu'à une heure après la fin de celle-ci
- Ne pas vous approcher de l'épave de pulvérisation

3

APRÈS L'OPÉRATION

- Attendre 3 jours pour consommer ses fruits et légumes du jardin, après les avoir lavés
- Passer à l'eau vos mobiliers de jardin et jeux d'enfants
- Privilégier les activités à l'intérieur pour les enfants, le lendemain du traitement

En cas d'apparition de sensation de brûlure, toux, vertige, maux de tête ou nausées, contactez votre médecin traitant ou le Centre antipoison et de toxicovigilance de Paris (CAPTV) : 01 40 05 48 48.

Les agents applicateurs porteront des équipements de protection spécifiques en raison de leur exposition immédiate et prolongée au produit. Plus d'information : iledefrance.ars.santa.fr

En parallèle, l'ARS avise la mairie de la commune concernée, mais aussi les services de l'Etat de la prochaine opération de démoustication. Outre la préfecture, sont destinataires de ces informations :

- La Direction départementale de protection des populations (DDPP) afin **qu'elle prenne attache auprès des agriculteurs et des apiculteurs** ;
- La Direction départementale des territoires (DDT) afin qu'elle fasse part de ses observations quant aux possibles **zones humides ou Natura 2000 à proximité du site** ;
- La **Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT), afin qu'elle émette un avis dans le cadre de la « police de l'eau ».**

Sont également informés par l'ARS le centre antipoison et les professionnels de santé du secteur.

Figure 7. Flyer de démoustication de l'ARS IDF